

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 30 juin 2008

**MAIRIE DE DIJON**

**Président** : M. REBSAMEN  
**Secrétaire** : M. BORDAT  
**Membres présents** : M. MILLOT - Mme POPARD - M. MAGLICA - Mme TENENBAUM - M. DESEILLE - M. MASSON -  
 Mme DILLESEGER - Mme DURNERIN - M. GERVAIS - M. GRANDGUILLAUME - Mme METGE - M. DUPIRE - Mme REVEL-  
 LEFEVRE - M. BERTELOOT - Mme AVENA - M. MEKHANTAR - Mme BIOT - Mme MARTIN - Mlle KOENDERS - Mme  
 DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET - Mme BLETTERY - M. MARCHAND - M. JULIEN - M. PIAN - Mme TROUWBORST -  
 Mme LEMOUZY - M. DELVALEE - M. IZIMER - Mme ROY - Mme TRUCHOT-DESSOLLE - M. PRIBETICH - Mme HERVIEU -  
 Mme BERNARD - M. LOUIS - M. BERTHIER - Mlle MODDE - Mlle MASLOUHI - Mlle CHEVALIER - M. EL HASSOUNI - Mme  
 JUBAN - Mme MILLE - Mme GAUTHIE - Mme CHATILLON - M. BROCHERIEUX - M. HELIE - M. DUGOURD - M. AYACHE -  
 Mme VANDRIESSE - M. OUAZANA  
**Membres excusés** : M. MARTIN - M. ALLAERT - M. BEKHTAOUI  
**Membres absents** :

## **OBJET DE LA DELIBERATION**

**Musée des Beaux-Arts - Rénovation - Première phase - Revêtement de la cour de Bar - Marché de maîtrise d'oeuvre passé entre la Ville et le groupement solidaire dont le mandataire est la société Ateliers Lion Architectes Urbanistes - Mission complémentaire - Avenant n° 2**

Monsieur Berteloot, au nom des commissions de la culture, de l'animation et de l'attractivité, de l'espace public, des déplacements et de la tranquillité publique, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, expose :

Mesdames, Messieurs,

Par délibérations des 31 janvier 2005 et 28 janvier 2008, le Conseil Municipal a approuvé le programme de rénovation du Musée des Beaux-Arts, arrêté le montant de l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération à 42 000 000 € HT (valeur janvier 2005), incluant la reprise des espaces relevant de la maîtrise d'oeuvre de Monsieur l'Architecte en Chef des Monuments Historiques.

Par ailleurs, il a, par délibération du 30 janvier 2006, attribué le marché de maîtrise d'oeuvre au groupement solidaire dont le mandataire est la société Ateliers Lion Architectes Urbanistes. Dans le cadre des études de maîtrise d'oeuvre, le revêtement futur de la cour de Bar, réalisé entièrement en première phase, constitue le signe fort d'unité des trois parcours du musée. Réalisé en béton selon une formulation originale, il apparaît souhaitable de valider son coloris ainsi que l'aspect de sa surface, avant la consultation des entreprises.

En conséquence, il est proposé de confier au maître d'oeuvre une mission d'exécution partielle de définition précise de ce revêtement jusqu'à la réalisation d'échantillons qui serviront au choix final de la Ville et du maître d'oeuvre, puis de référence lors de la consultation des entreprises. Le montant de cette mission complémentaire s'élève à 29 600 € HT.

Un avenant n° 1 ayant été conclu quant à la fixation du coût d'objectif définitif des travaux et du forfait définitif de rémunération du maître d'oeuvre pour la première phase de travaux, et afin de prendre en compte cette mission complémentaire, il est proposé de conclure un avenant n° 2 au marché de maîtrise d'oeuvre.

Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions de la culture, de l'animation et de l'attractivité, de l'espace public, des déplacements et de la tranquillité publique, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- 1) décider, dans le cadre de la première phase des travaux de rénovation du Musée des Beaux-Arts, de confier à la société Ateliers Lions Architectes Urbanistes une mission complémentaire sur le revêtement de la cour de Bar, dans les conditions proposées ;
- 2) décider, à cet effet, l'établissement d'un avenant n° 2 au marché du maître d'oeuvre passé entre la Ville et le groupement solidaire dont le mandataire est la société Ateliers Lion Architectes Urbanistes ;
- 3) m'autoriser à signer cet avenant ainsi que tout acte à intervenir pour son application.

**RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Pour Extrait Conforme  
Le Maire,  
Pour le Maire, le Premier Adjoint,

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR  
Déposé le :

- 8 JUIL. 2008



Alain MILLOT

PUBLIÉ LE 08/07/08